



Rivière Drôme la Commission locale de l'eau

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 4 novembre 2025

Saillans

Membres présents :

CARSANA Olivier	DDT Drôme
BREYNAT Philippe	OUGC
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BOUTARIN Stéphane	Chambre agriculture 26
BRELY Christian	Fédération Pêche et protection milieux aquatiques 26
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
LESAFFRE Nathalie	Département Drôme
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme
GILLES Daniel	Conseiller départemental
MAGNON Gilles	CC Crestois
MATRON Jean-Pierre	OFB
MATHIEU Roger	FRAPNA
TRON Frédéric	SMRD
SIVADE Eve	Agence de l'eau

Autres présents :

CAILLET Christian	CCVD
CHEVALIER Elise	CCVD
ARNAUD David	Directeur SMRD
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LAVAL Benoit	SID
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

BRUNET DE LA CHARIE Gabrielle	ARS
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
MUSSAT Marie	UNICEM

Ordre du jour :

1. Validation du CR du 14/10/2025
2. Présentation du sujet de thèse INRAE sur l'influence du changement climatique sur les dynamiques de transition agricole irriguée
3. Contexte du sujet « ouvrages de stockage » : état d'avancement SAGE/PTGE
4. Présentation de l'étude de faisabilité de stockages hivernaux de substitution pour l'irrigation agricole du secteur de Crest Sud portée par le SID/CCVD
5. Préparation du COPIL PTGE

Accueil

P. LESPETS introduit la séance en saluant l'ensemble des participants et présente les excusés du jour.

1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 14 octobre 2025

P. LESPETS indique avoir reçu une demande de rectification concernant le statut du canal du Plan, où un prélèvement est bien autorisé sur la période d'étiage. L'erreur étant corrigée et aucune autre remarque émise en séance, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Projet Thèse Hugo Charoud

C. PROUST accueille Hugo et propose un tour de table pour que chacun se présente.

H. CHAROUD se présente et explique son projet de thèse qui débute sur le sujet de l'adaptation des territoires / agriculture irriguée face au dérèglement climatique. Etude comparative sur 2 territoires dont Drôme et Pyrénées orientales (PO). Des entretiens sont donc envisagés auprès d'acteurs du bassin Drôme. Cette approche scientifique, croisée avec le retour d'expérience PO, souhaite pouvoir apporter des éclairages pouvant être utiles à nos démarches de gestion locale.

L. BLANC ne connaissant pas les PO interroge sur la question des stockages par enneigement et demande aussi la classification des périodes de crises identifiées sur ce territoire. Est-ce que les critères des arrêtés cadre sécheresse ont évolué pour être vraiment comparables.

H Charoud répond par l'affirmative. Il y a bien eu changement d'arrêtés sécheresses et des mesures de restrictions.

F. TRON demande précision sur la méthode d'analyse comparative envisagée sur 2 territoires bien différents (contexte et historique pluvio notamment, géologie, mécanismes et dynamiques de recharges...)

P. LESPETS confirme l'intérêt de bien comprendre ces mécanismes de pluie-recharge sur la durée.

P. BAUDIN demande s'il y a un regard sur l'AEP également ?

H. CHAROUD répond que non mais indique qu'il y a bien une pression sur AEP notamment lié à fréquentation touristique.

C. BRELY demande si les prélèvements sont bien recensés et connus, notamment s'il y a des forages domestiques ?

E. SIVADE demande comment est appréhendée la résilience ? notamment résister qui est déjà un choix organisationnel ? Elle souligne les visions gestion/analyse court, moyen et long et terme

E. CHEVALIER demande les stratégies alimentaires territoriales et organisation de gouvernance de l'eau dans les PO.

H. CHAROUD répond que c'est la profession agricole qui s'est saisi du plan d'adaptation à 2050, sans lien avec SAGE présents, pas de PAT, agriculture beaucoup tournée sur export.

P. BREYNAT demande comment bien gérer l'eau s'il y a une mauvaise connaissance des prélèvements ?

O. CARSANA demande précision sur le projet de REUT comme solution envisagée par les PO ? Il rappelle que c'est bien quand les rejets sont situés sur frange littorale sinon, comme sur la Drôme, ils apportent un soutien étiage important.

S. BOUTARIN se dit inquiet sur usage eau après REUT / qualité des productions ?

H. CHAROUD répond que pour les PO ce ne sont pas des rejets qui feront défaut aux cours d'eau et que la destination envisagée de la REUT est pour de l'arboriculture.

E. GREGOIRE pose la question de la viticulture. Irriguée ou non aujourd'hui ? si non, on est dans le même cas que le Diois. Quelle réponse on leur apporte du coup ? car il ya un problème de température et d'assèchement des sols.

E. PRINCIC interroge le projet d'amenée d'eau du Rhône. Pour sauvegarder l'existant ou pour développer, notamment amener de l'eau à la viticulture ?

D. ARNAUD demande quel est le rôle de l'Etat dans cette situation au regard des outils SAGE/PTGE ? éclairages intéressants de ce cas de figure avec des dispositifs différents

E. PRINCIC assure lien avec outils même si modèle et approche différents

P. LESPETS remercie Hugo de sa présentation, des échanges et souhaite suivre ce sujet intéressant.

3. SAGE/PTGE

C. PROUST présente contexte et enjeux liés au sujet stockage avec rappel des 3 outils complémentaires SAGE/PTGE/CEC, dont il explique l'articulation et l'avancement de travail en parallèle.

D. ARNAUD précise le travail du PTGE, qui n'est pas mis de côté, mais se poursuit bien, s'enrichissant de la matière et des arbitrages nécessaires, notamment sur les sujets canaux et stockages.

E. PRINCIC confirme ce besoin d'un travail d'arbitrage qui doit se mener dans le cadre PTGE. C'est la vocation du Copil.

P. BREYNAT demande à ce que soit précisé gérer les volumes

B. LAVAL demande à avoir précision sur l'application des efforts collectifs et efforts nouveaux envisagées par les trajectoires 2030/2040/2050 ? Quid de cette application pour les agriculteurs qui ont atteint les VMP ?

C. PROUST rappelle dans le projet de SAGE qu'il y a une notion d'effort proportionné selon contexte, historique d'actions et moyens.

L. BLANC s'interroge sur les moyens / projet stockage comme solution d'atteinte des objectifs.

C. PETITJEAN rappelle les étapes PTGE réalisées et à venir : Les 4 premières ont été réalisées dans le cadre SAGE Drôme 2050, dont elle résume les données de travail et les principaux acquis et points de vigilance (EDL/Diagnostic du territoire, analyse des atouts et vulnérabilités, scénarios d'évolution et de solutions). Elle explique comment les solutions de stockages ont été envisagées et décidées dans l'optique d'une contribution à l'adaptation au changement climatique.

P. BAUDIN demande si comme pour l'urbanisme qui intègre de la croissance, le scénario intègre une possibilité de développement des surfaces agricoles irriguées, l'installation de nouveaux irrigants ?

C. PETITJEAN explique que non mais cela reste possible selon la volonté politique. Juste il faudra compenser déjà que la compensation en l'état n'est pas simple (à surface et à assolement identiques projetés à 2050, il faudrait déjà + 2Mm3). Avoir conscience de ces ordres de grandeur à intégrer dans les solutions.

L. BLANC note la différence entre AEP et eau agricole faite dans la simulation pour le scénario. Dommage que pour l'AEP, il y est développement envisagé et que ce nait pas été retenu pour l'agriculture dans l'étude.

S. BOUTARIN confirme qu'il y a des projets en attente d'installation ou d'accès à l'eau. Comment y répondre ?

C. PROUST répond que le projet de SAGE supprime l'actuelle règle de limitation des surfaces irriguées et pose ainsi la possibilité de le faire mais avec des volumes constants pour la période d'étiage et avec vigilance pour des prélèvements hors basses eaux pour ne pas déporter le problème.

C. PETITJEAN reprend la présentation pour détailler les leviers comparés des différents scénarios qui posaient des solutions de stockage, évalués sous différents critères autres que la seule hydrologie (ex cadre de vie). Elle insiste sur l'effet du changement climatique sur les débits qui chuteront quoi qu'on fasse, avec un impact qualité couplé à envisager. Puis elle expose les risques possibles liés aux stockages, d'après retours d'expériences et un rapport national, et le souhait du territoire d'accompagner des stockages vertueux.

S. BOUTARIN note et comprend ces points de vigilance mais rappelle que le rapport de l'assemblée nationale a été rédigé dans une période confuse liées aux actualités.

E. PRINCIC confirme que c'est un sujet complexe qui fait débat et qu'il faut avoir en connaissance ces risques et discuter localement. Il rappelle que ça reste des solutions à étudier et qui sont accompagner par l'Etat.

L. BLANC se dit également conscient des problèmes potentiels liés aux stockages mais invite toutefois à la prudence et aux interprétations sur des retours d'expériences dont on ne connaît pas les contextes.

E. SIVADE rappelle que dans la stratégie, il y a une temporalité avec des projections à 2050 et qu'un ensemble de solutions est à conduire simultanément ; le stockage ne s'affranchit pas d'autres actions à mettre en place pour s'adapter. Bien étudier les coûts bénéfiques de cet ensemble. Le PTGE programme sur 6 ans mais besoin d'une projection des investissements sur du plus long terme et être en capacité de réajuster.

C. PETITJEAN confirme que le stockage est une des solutions, nécessaire à combiner avec de la sobriété et de la résilience et que ça reste un outil de transition.

C. LEMERCIER souligne le besoin d'investir pour le futur et de s'engager sur les 4 axes mais de faire bien attention aux solutions non pérennes et aux investissements trop coûteux.

F. TRON rappelle les bénéfices multiples des solutions fondées sur la nature, en citant par exemple le ralentissement de l'eau et la réduction du risque inondation. Il insiste sur la notion d'effets induits très pertinents et rappelle de ne pas oublier le socle fondateur qu'est l'eau.

C. PETITJEAN reprend la présentation en expliquant que le stockage est une solution nécessaire mais en veillant au moindre impact et qui doit assurer une adaptation au changement climatique. Elle réexplique la définition de retenue de substitution : pas d'augmentation des volumes, pas de réallocation de volume en période de basses eaux, impliquant la nécessité de coordination DDT/OUGC pour veiller à ne pas les réutiliser mécaniquement. Ce n'est qu'une définition. Ce n'est pas le projet politique ; le territoire peut acter le souhait de réaffecter des volumes pour accueillir de nouveaux habitants, l'installation de nouveaux agriculteurs...

D. GILLES souligne que des solutions de substitution AEP existent mais qu'elles sont difficiles à appliquer politiquement.

L. BLANC demande à trouver calage de nos solutions et d'avancer dans la mise en œuvre. Il faut nous engager car si on ne fait rien on va aggraver la situation. Ok pour évaluer, mais rien ne sera jamais idéal...

P. LESPETS rappelle le problème de Crest sud, qui a un impact direct sur la rivière et le besoin de recherche de solutions avec réflexion d'un stockage privilégié. Attention besoin d'être d'accord entre nous si on veut le présenter et le justifier à l'extérieur.

P. BREYNAT rappelle l'historique projet de barrage/stockage du Bez et le développement du réseau en fonction. Ça fait 40 ans qu'on en parle.

S. BOUTARIN indique le besoin de sécuriser en 1^{er} lieu donc idée d'une substitution à prioriser.

E. PRINCIC souligne l'importance du copil PTGE du 25/11, pour discuter de cela et considérer collectivement si c'est un projet de territoire ou non et sous quelles conditions on l'accompagne.

D. ARNAUD demande si objectif du prochain copil est de valider cela.

B. LAVAL explique qu'on n'aura pas les éléments chiffrés = option 3 de l'étude qui doit s'enclencher.

P. LESPETS explique le besoin d'avoir toutes les données pour se prononcer ; Aussi, si Crest sud est un bon cas d'école, il y a d'autres projets à considérer.

E. SIVADE rappelle le besoin de considérer un ensemble de données, d'intentions, et de co bénéfices possibles / services rendus et répondant à une attente du territoire. Elle réexplique également que les règles d'interventions de l'Agence de l'eau sont liées uniquement à de la substitution. Que ce soit clair.

S. BOUTARIN confirme le besoin de s'interroger sur l'intérêt et comment on va payer ? Il y a enjeu de maintien des productions locales au regard de la concurrence déloyale extérieure. Comment on embarque les consommateurs qui doivent aussi être acteurs ? La vision agricole est compliquée et se complique encore avec la prise en compte des consommateurs.

4. Projet Crest sud

C. CAILLET remercie de pouvoir exposer l'avancée du projet Crest sud au sein de la CLE, dont les intentions avaient été posées auprès de la CLE en juin 2021. Sujet complexe et sensible mais de grande importance pour le territoire.

E. CHEVALIER expose la présentation en 3 points selon l'avancée du travail et en lien avec le cahier des charges de l'étude. Elle explique le partenariat en place et l'inscription de ce projet dans un ensemble d'actions complémentaires, dont le travail sur les filières et l'accompagnement à la sobriété... Elle indique aujourd'hui avoir besoin de réponses pour la mise en scénarios de l'étude qui devrait se terminer en mars 2026.

D. GILLES demande de faire attention sur les projections d'évolution climatique car les données du scénario 8.5 est pour une moyenne échelle planétaire. Risque réel de plus d'élévation de températures sur la vallée de la Drôme. Demande à ce que les chiffres soient en cohérence avec la donnée locale.

L. BLANC comprend mais indique les nombreuses incertitudes et difficultés à se positionner mais besoin d'avancer et demande à ne pas être trop alarmiste.

C. PETITJEAN explique que l'outil de projection Explore 2 précise de la donnée localisée qui a bien été considérée.

E. SIVADE explique le décalage entre les données d'hydrologie de référence basées sur une connaissance datée de 2012, des données actuelles et des données de projection futures incertaines sur l'hydrologie et les conditions / capacités de remplissage. Difficulté de compréhension de tout cela.

O. CARSANA donne sa position. Il faut avancer et les réalités de territoire, technique, réglementaire, financière seront les paramètres les plus influents. Ce sera la capacité qu'on a à stocker qui donnera le calage de base.

C. PETITJEAN rappelle la prudence nécessaire sur des données moyennes pour un régime torrentiel de rivière. Si l'hydrologie ne semble pas contraignante pour remplir un projet de stockage, il y a la limite des prélèvements par dérivation via des structures de pompages existantes. On ne pas tout prendre en crue.

B. LAVAL expose la méthode d'identification et de choix de sites d'implantation potentielle de retenues (base critères pondérés concertés). Sur 17 sites potentiels, 6 ont été éliminés rapidement, 5 sites sont privilégiés (notes les plus élevées), sur lesquels des visites de terrain ont été organisées. Le projet distingue un gros site pour du collectif mais aussi un potentiel de sites pour des petits stockages sur les secteurs piedmont actuellement non irrigués.

E. CHEVALIER explique l'élaboration des 2 scénarios envisagés. Le premier est la substitution / sécurisation de l'existant selon la vision du SID (soit 1,2 Mm³ à stocker). Le deuxième scénario est plus une vision CCVD avec un stockage à dimensionner pour offrir la possibilité d'augmentation des surfaces irrigués et du nombre de bénéficiaires de l'eau.

C. PROUST demande précision sur le scénario 2, clarifier s'il y aurait maintien ou non de prélèvements et à quels volumes en étiage du coup ? Si on intègre et on veut substituer les prélèvements individuels actuels, il faut plus de capacité de stockage ou alors besoin de réallouer des volumes pour permettre accès à de l'eau pour des nouveaux irrigants ?

P. BREYNAT rappelle que le réseau actuel est dimensionné pour 500 ha irrigable. Or 300 ha sont réellement irrigués alors que tout le monde paye (souscription). Attention différence. Plutôt parler de volumes autorisés. A charge de l'agriculteur de s'organiser.

L. BLANC se dit d'accord sur le principe pour l'intégration des prélèvements individuels dans le projet mais complique le dimensionnement de la capacité de stockage.

O. CARSANA rappelle que le VMP est atteint. Pour lui, le premier besoin est de sécuriser l'accès à l'eau et de s'affranchir du prélèvement au seuil SMARD.

E. CHEVALIER répond que le souhait CCVD serait de partager l'eau entre irrigants à volume constant pour donner accès à l'eau à de nouveaux irrigants, ce qui sous-entend baisser le m³/ha par bénéficiaires.

P. BAUDIN dit sa préférence pour le scénario 2 car plus ambitieux. Volume constant plus de partage, plus de sobriété de fait.

L. BLANC abonde sur ce besoin de garantie de volumes à disposition. Les agriculteurs s'adapteront en fonction de ces volumes disponibles et attribués. Rejoint P. BAUDIN sur l'ambition du 2 avec besoin de gommer les inégalités, mais pour lui nécessitant plus de capacité de stockage de fait.

C. CAILLET revient sur les 2 scénarios qui peuvent trouver du commun = fusion des 2.

P. LESPETS explique que dans les 2 cas il n'y a pas d'incompatibilité au regard du projet de SAGE tel qu'il est écrit.

C. PROUST confirme mais rappelle le besoin d'afficher le nécessaire engagement sur sobriété résilience dans les 2 cas.

C. PETITJEAN complète en expliquant que l'écriture PTGE est en cours avec des critères et des pondérations qui vont s'afficher. Aussi sur les possibles de réallocations inter usages, c'est une décision politique et à voir si nécessaire selon les besoins AEP.

D. ARNAUD rebondit sur la différence entre les 2 scénarios qui montre un écart d'ambition. Pour lui, le scénario 1 reste dans une vision 2025. Le scénario 2 se projette plus dans la vision 2050 avec partage, sobriété plus ambitieuse.

Il est conclu qu'il faut une traduction du retour eau au milieu à évaluer dans étude coûts bénéfices. Ainsi que nombre de bénéficiaires / exploitants.

5. Point d'informations / actualités

P. LESPETS donne le rappel du prochain copil PTGE le 25/11 sur ce sujet des stockages, informe des prochaines échéances et évènements. Il remercie chacun et lève la séance à 12h25.